

II. DISPOSITIONS GENERALES

La présente location est assujettie aux conditions légales en vigueur (location saisonnière) et plus particulièrement aux suivantes, que les parties s'engagent à exécuter fidèlement.

Pour le PROPRIÉTAIRE, délivrer un logement conforme aux normes d'habitabilité et au descriptif, exempt de tout vice susceptible d'en interdire l'usage normal.

Pour le LOCATAIRE, occuper les lieux paisiblement, conserver les lieux loués en bon état de propreté sans modifier la disposition du mobilier, remplacer ou payer les meubles ou affaires en cas de perte ou de détérioration. Ne pas fumer à l'intérieur du gîte. Il ne pourra pas sous-louer le bien en location, ni céder les droits en tout ou en partie à une tierce personne sous peine d'annulation du présent contrat, sauf autorisation écrite. En cas de trouble de voisinage ou nuisance, le contrat sera annulé sans aucun remboursement. Ne pas élire domicile dans le bien loué.

Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle et autres équipements.

Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

Le présent contrat ne pourra être prorogé sans l'accord écrit du propriétaire sous la forme d'un nouveau contrat de location.

LOYER - ARRHEES - RESERVATION - ANNULATION

20% du montant des prestations seront versés à titre d'arrhes au propriétaire pour réservation et prise en compte effective du présent contrat, le solde sera versé 3 semaines avant la remise des clés.

A compter de 8 semaines avant la date d'arrivée, les arrhes versées ne seront pas rendues au locataire en cas d'annulation (en réparation du préjudice subi), sauf dans les cas de force majeure suivants : décès, accident ou maladie nécessitant l'hospitalisation du locataire, de son conjoint, de ses ascendants ou descendants directs. Dans un de ces cas de force majeure, les arrhes versées ne seront remboursées que sur présentation de justificatifs.

INTERRUPTION DE SÉJOUR

Le locataire ne pourra prétendre à aucun remboursement partiel ou total de loyer, sauf s'il apporte la preuve (constat écrit), dans les 3 jours, que cette interruption est imputable à la location elle-même pour un motif qui empêche de jouir des prestations prévues.

DÉPÔT DE GARANTIE ou CAUTION

Le locataire versera au propriétaire, lors de l'entrée dans les lieux, la somme de 500€ (cinq cent euros) par espèces contre reçu qui ne sera pas encaissé. Cette somme lui sera rendue à son départ ou sous 10 jours après son départ, déduction faite du montant de ce qui pourra être retenu en réparation des dommages constatés lors de la restitution des clés après inventaire établi par les parties. Si les dégradations excèdent le montant de la garantie, le locataire complètera sur justificatifs présentés par le propriétaire.

CLAUSE PARTICULIÈRE

Le propriétaire décline toutes responsabilités en cas d'éventuels incidents pouvant survenir à des enfants restés sans surveillance dans ou aux abords des parties louées (route, escaliers, fenêtres, piscine etc.).

Le propriétaire peut se faire représenter par une personne de son choix, qui présentera une autorisation écrite pour prouver sa qualité.

CLAUSE RÉSERVATION DE DERNIERE MINUTE

Ce contrat doit être signé par le bailleur et le preneur au plus tard le jour de l'arrivée : il est possible qu'il reste non signé jusque-là, dans le cas d'une réservation de dernière minute ne laissant pas le temps d'échanger les signatures par voie postale. Dans ce cas, le locataire doit fournir les informations nécessaires pour remplir ce contrat et s'acquittera des arrhes par courrier ou virement même en cas d'annulation de séjour dans les cas de force majeure mentionnés ci-dessus.

CLAUSE RESPONSABILITÉ CIVILE

Vous devez être couvert lors de votre séjour pour les sinistres en villégiature. En principe, votre multirisque habitation comprend une clause à ce sujet, vérifiez votre contrat. S'il ne comporte pas cette clause d'extension villégiature, nous ne pouvons pas accepter votre demande de location du gîte. Votre signature en fin de contrat vous engage.

Le preneur :

Date : Le.....

Lu et approuvé,
Signature :

